

ARRÊTÉ
DE RECONSTITUTION DE CARRIERE
DE M. OU M^{ME} [NOM PRENOM]
[GRADE]

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu le décret n° [numéro du décret] du [date] portant statut particulier du cadre d'emplois des [cadre d'emploi],

Vu le décret n° [numéro du décret] du [date] portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des [cadre d'emploi],

Vu la délibération en date du [date] autorisant le rappel de traitement pour la période prescrite par la déchéance quadriennale, (le cas échéant)¹

Vu l'arrêté en date du [date] portant [nature de l'arrêté : avancement, reclassement, nomination, etc.] de M. ou Mme [Nom, Prénom], (viser tous les arrêtés qui doivent être retirés)

Considérant que [motif de la reconstitution : non prise en compte de l'ancienneté lors de la nomination, erreur dans la carrière, décision de justice, etc.],

Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation de la carrière de l'intéressé(e),

ARRÊTE

Article 1 : La situation de M. ou Mme [Nom, Prénom] est révisée de la manière suivante :

- A compter du [date], M. ou Mme [Nom, Prénom] est [événement de carrière : promu, reclassé, nommé, intégré, etc.] au [échelon] échelon du grade de [grade], IB [IB] – IM [IM],
- A compter du [date], M. ou Mme [Nom, Prénom] est [événement de carrière : promu, reclassé, nommé, intégré, etc.] au [échelon] échelon du grade de [grade], IB [IB] – IM [IM],
- A compter du [date], M. ou Mme [Nom, Prénom] est [événement de carrière : promu, reclassé, nommé, intégré, etc.] au [échelon] échelon du grade de [grade], IB [IB] – IM [IM],
- Etc.

Article 2 : M. ou Mme [Nom, Prénom] bénéficiera du rappel de traitement correspondant à sa nouvelle situation pour la période du [date] à ce jour, sur la base des indices suivants :

- IB [IB] – IM [IM], du [date] au [date],
- IB [IB] – IM [IM], du [date] au [date],
- IB [IB] – IM [IM], du [date] au [date],
- Etc

Article 3 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e),
- Transmis au représentant de l'État.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

¹ La loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 précitée autorise, par dérogation, une collectivité à s'acquitter de sa dette pour les années antérieures à la date à laquelle la prescription quadriennale s'applique, en raison de circonstances particulières et notamment de la situation du créancier, ceci sous réserve que cette renonciation à la déchéance des dettes de la collectivité ait fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant, motivée et approuvée par le Représentant de l'Etat.

Fait à [commune], le [date]
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :